



Ponteilla-Nyls

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 AVRIL 2021 A 18 HEURES

ORDRE DU JOUR

INTERCOMMUNALITE

1. Avis sur le Pacte de Gouvernance entre les Communes et Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine,
2. Avis sur le 3^{ème} « Programme Local de l'Habitat »,

URBANISME

3. Déclassement du domaine public de la « Placette de la Bressola »
4. Rétrocession espaces verts du lotissement « Pontiliano »
5. Acquisition d'un terrain à titre gracieux « Rue des Rouges Gorges » (N°AH-172p)
6. Mise en concurrence en vue de la passation d'un bail emphytéotique administratif avec un opérateur privé pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur les sites du boulodrome, les ateliers municipaux et la route de Nyls
7. Avis sur le projet de périmètre élargi de Projet Urbain Partenarial dans le secteur d'urbanisation Nord et la signature de conventions PUP Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine (PMMCU) et propriétaire, aménageurs ou constructeurs des terrains concernés

TRAVAUX

8. Demande de plants à la pépinière départementale
9. Mise en discrétion des réseaux secs de l'Avenue Henri Jonquieres – Participation Communale au Sydeel 66
10. Demandes de subvention pour la réalisation de travaux sur des bâtiments communaux :
 - Salle Saguardia « Espace des Templiers » à Nyls
 - Espace « Simone Ali »

FINANCES

11. Compte Administratif 2020
12. Approbation du Compte de Gestion 2020
13. Affectation du résultat 2020
14. Budget Primitif 2021
15. Taux d'imposition 2021
16. Subventions aux associations
17. Subvention Centre Communal d'Action Sociale
18. Nouvelle Tarification des concessions cimetières
19. Renouvellement de la suppression de l'exonération de deux ans de la Taxe Foncière Bâtie sur les constructions nouvelles
20. Suppression du service des pompes funèbres municipal

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

21. Recrutement d'agents contractuels de remplacement mis à disposition par le Centre Départemental de Gestion des Pyrénées-Orientales

- 22. Indemnité forfaitaire complémentaire pour l'organisation des élections
- 23. Créations de postes non permanents pour faire face à des besoins saisonniers d'accroissement d'activité ou pour remplacer un agent absent
- 24. Modification du tableau des effectifs

AFFAIRES DIVERSES

Le Maire
Franck DADIES



Mairie de Pontella-Nyls